Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°19/2021/MEFRA/AC/FB RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 25 Mai 2021 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **l'achat de fournitures de bureau, Fourniture de lutte contre le Covid-19 et papeterie, pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration constitué de Cinq lots :**

Lot n°1 : Diverses fournitures de bureau;
Lot n°2 : Fournitures de classement et de reliure ;
Lot n°3 : Imprimés ;
Lot n°4 : Papiers ;
Lot n°5 : Fourniture de lutte contre Covid-19.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau **n°229**, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministères de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (http://www.finances.gov.ma (Rubrique ''Appel d'Offres'').

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n° 1 : 4 000,00 DH (Quatre mille dirhams) ;**
- **Lot n° 2 : 4 000,00 DH (Quatre mille dirhams) ;**
- **Lot n° 3 : 1 000,00 DH (Mille dirhams) ;**
- **Lot n° 4 : 11 000,00 DH (Onze mille dirhams)**
- **Lot n° 5 : 25 000,00 DH (Vingt-cinq mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :

- **Lot n°1** : **Deux cent soixante et onze mille sept cent soixante-dix-huit dirhams et quatre-vingt-huit centimes** toutes taxes comprises **(271 778,88 DH TTC);**
- **Lot n°2** : **Deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-sept** Dirhams toutes taxes comprises **(284 247,00 DH TTC);**
- **Lot n°3** : **Soixante-quinze mille cent huit** Dirhams toutes taxes comprises (**75 108,00 DH TTC**) ;
- **Lot n°4 : Sept cent trente-trois mille huit cent soixante** Dirhams toutes taxes comprises **(733 860,00 DH TTC) ;**
- **Lot n°5 : Un million sept cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt** Dirhams toutes taxes comprises **(1 781 820,00 DH TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le Portail Marocain des Marchés Publics ;

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (article 11 du règlement de la consultation) doivent être déposés, auprès du magasin de la DAAG du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif Rabat-Chellah, et ce au plus tard **le 24 Mai 2021 à 16 heures.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) ;

- Des article 25 et 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) ;tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.